

LE DROIT À LA DIGNITÉ EN DROIT CANADIEN

ICAJ

Institut canadien
d'administration
de la justice

46^e CONFÉRENCE ANNUELLE | S'adresse à toute la communauté juridique

Écouter. Apprendre. Inspirer.

DU 26 AU 28 OCTOBRE 2022 | EN PERSONNE À HALIFAX ET EN LIGNE



Président d'honneur : Le très honorable Richard Wagner, C.P., juge en chef du Canada

La 46^e conférence annuelle de l'ICAJ, intitulée « Le droit à la dignité en droit canadien », abordera la dignité en tant que droit fondamental de la personne. Le concept de dignité sera étudié sous divers angles, notamment moral et philosophique, sans oublier son application en tant que norme juridique. La discussion prendra appui sur certaines questions essentielles, comme le rôle de la dignité dans l'identité de genre et les droits en matière de procréation, l'aide médicale à mourir, les soins aux aînés, les droits des personnes handicapées et les droits à l'égalité. Le rôle de la dignité sera également abordé dans le contexte des systèmes de justice pénale et carcérale canadiens, particulièrement en ce qui concerne les peuples autochtones, la justice réparatrice, la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et la réconciliation.

Inscription : <https://ciaj-icaj.ca/fr/programmes-a-venir/conference-annuelle-2022/>

NOTE : Ce programme est offert en salle, à l'hôtel Marriott Halifax Harbourfront et en ligne. Le nombre de personnes admises sur le site dépendra des mesures de santé publique. Voir la note détaillée en page 2.

- La participation à ce programme est reconnue pour les avocates et les avocats des provinces où la formation continue est obligatoire.
- Participation approuvée, conformément à l'article 41(1) de la Loi sur les juges.

Grand
partenaire :



PROGRAMME SELON LES DIFFÉRENTS FUSEAUX HORAIRES AU CANADA

JOUR 1

HP: 8 h 45 –13 h 30
HR: 9 h 45–14 h 30
HC: 10 h 45–15 h 30
HE: 11 h 45–16 h 30
HA: 12 h 45–17 h 30
HT: 13 h 15–18 h

JOUR 2

HP: 9 h –13 h 30
HR: 10 h–14 h 30
HC: 11 h–15 h 30
HE: Midi–16 h 30
HA: 13 h–17 h 30
HT: 13 h 30–18 h

JOUR 3

HP: 8 h –12 h 15
HR: 9 h–13 h 15
HC: 10 h–14 h 15
HE: 11 h–15 h 15
HA: Midi–16 h 15
HT: 12 h 30–16 h 45

AVIS : Ce programme est offert en salle, à l'hôtel Marriott Halifax Harbourfront, et en ligne. Le nombre de personnes admises sur le site dépendra des mesures de santé publique. Si la présence en salle est limitée, les premières personnes inscrites auront priorité. S'il n'est pas permis de se réunir, le programme restera le même, mais se déroulera entièrement en ligne. **Le programme est à l'heure de l'Atlantique.**

Président d'honneur : Le très honorable Richard Wagner, C.P., juge en chef du Canada

COMITÉ ORGANISATEUR

Coprésidentes

L'honorable juge P. Colleen Suche
Cour du Banc du Roi du Manitoba; présidente, ICAJ

L'honorable juge Julie Dutil
Cour d'appel du Québec; première vice-présidente, ICAJ

Membres

Roxana Jahani Aval
Greffière judiciaire
Cour supérieure de justice (Ontario)
Région du Centre-Est

La professeure Jocelyn Downie
Professeure de recherche universitaire
Facultés de droit et de médecine, Université
Dalhousie; Professeure auxiliaire, Australian
Centre for Health Law Research - QUT

Miray Granovsky
Avocate générale, Papiers Couchés Atlantic

La professeure Martine Lagacé
Vice-rectrice associée, Promotion et
développement de la recherche
Université d'Ottawa

La professeure Cheryl Milne
Directrice, Asper Centre for Constitutional
Rights, Faculté de droit, Université de Toronto

Ann Soden, Ad. E.
Directrice générale, Clinique juridique des
aînés et Institut national du droit, de la
politique et du vieillissement

La professeure Martine Valois, Ad. E.
Faculté de droit, Université de Montréal

M^e Christine O'Doherty
Avocate; directrice générale, ICAJ

L'honorable juge P. Colleen Suche
Cour du Banc du Roi du Manitoba;
présidente, ICAJ

11 h – Midi **INSCRIPTION**

Midi – 12 h 45 **DÎNER**

12 h 45 – 13 h 30 **RECONNAISSANCE À LA TERRE, MOT DE BIENVENUE ET INTRODUCTION**

- Président d'honneur* • Le très honorable Richard Wagner, C.P., juge en chef du Canada
Présidente de l'ICAJ • L'honorable juge P. Colleen Suche, Cour du Banc du Roi du Manitoba; présidente, ICAJ
Maîtresse de cérémonie • Jennifer Cox, c.r., avocate principale, Commission des pertes massives

13 h – 13 h 30 **CONFÉRENCIÈRE D'HONNEUR**

R. Maria Shepherd, fondatrice, parajuriste principale et notaire publique, Shepherd Advocacy & Litigation; codirectrice, Innocence Canada

13 h 30 – 14 h 45 **PANEL N° 1 | De la notion à la norme : les multiples significations de la dignité**

Ce panel présentera le concept de dignité dans le contexte juridique et étudiera son passage du concept philosophique à la norme juridique. On dit que la dignité est à la base de nombreux droits en droit canadien, mais son omniprésence implique généralement qu'une plus grande attention est accordée aux droits auxquels elle se rattache qu'au concept lui-même. La Cour suprême du Canada a expliqué que l'émergence de la dignité en tant que norme juridique a été façonnée par le contexte historique très particulier du XX^e siècle, notamment la Seconde Guerre mondiale. Qu'est-ce que la dignité dans le contexte actuel? Offre-t-elle toujours un cadre juridique utile? De plus, pourquoi devons-nous inclure la dignité dans le droit, alors qu'il s'agit d'abord d'un concept philosophique et sociologique?

- Modératrice* • L'honorable Lynn Smith, OC, c.r., juge à la retraite, Cour suprême, Colombie-Britannique
Conférenciers • Jacob Weinrib, professeur agrégé, Faculté de droit, Université Queen's
 • Wayne Sumner, professeur émérite, Université de Toronto
 • Cheryl Milne, directrice générale, David Asper Centre for Constitutional Rights, Faculté de droit, Université de Toronto

14 h 45 – 16 h **PANEL N° 2 | Les condamnations injustifiées**

Ce panel aborde les condamnations injustifiées par le biais d'une approche axée sur la dignité. À la suite d'un certain nombre de condamnations injustifiées très médiatisées au Canada, plusieurs enquêtes publiques ont été menées afin de connaître les facteurs qui y ont contribué et formuler des recommandations. Il est maintenant bien établi que les préjugés raciaux, la vision en tunnel, la vulnérabilité des jeunes, l'éthique de la poursuite et les témoins experts jouent tous un rôle. La défense des droits protégés par la *Charte* est un facteur déterminant, pour l'accusé comme pour la victime. La protection de la dignité humaine est à la base de ces droits. Les tribunaux ont été clairs à savoir que les principes de la dignité humaine sous-tendent presque tous les droits garantis par la *Charte*, mais ce lien reste peu investigué.

- Modérateur* • Kent Roach, CM, MSRC, professeur de droit, Faculté de droit, Université de Toronto
Conférenciers • L'honorable Harry LaForme, avocat-conseil principal, Olthuis Kleer Townshend LLP; juge à la retraite, Cour d'appel de l'Ontario; premier Autochtone à siéger à une cour d'appel au Canada
 • Tamara Levy, c.r., directrice, projet Innocence, Peter A. Allard School of Law, Université de la Colombie-Britannique
 • L'honorable Kim Pate, OC, sénatrice, Sénat du Canada

16 h – 16 h 15 **PAUSE**

16 h 15 – 17 h 30 **PANEL N° 3 | Genre, identité de genre et reproduction**

Les personnes trans, intersexes, marginalisées ou racialisées sont encore victimes de discrimination dans le milieu de la santé. Les atteintes vont du langage apparemment anodin des formulaires d'admission jusqu'à certaines pratiques « inhumaines ». Ce panel fera le point sur les thèmes liés au genre, à l'identité de genre et à la reproduction, et étudiera les enjeux liés à la dignité auxquels les membres de diverses communautés doivent faire face dans le contexte du système de santé. Les conférenciers aborderont des sujets tels que les effets néfastes du langage (mal) genré dans les domaines du droit et de la médecine, l'omniprésence des tentatives de conversion de l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre (OSIGEG), les préoccupations entourant les soins pédiatriques aux personnes transgenres, les droits des personnes transgenres en dehors du domaine des droits de la personne et la stérilisation massive forcée des femmes autochtones.

Modératrice

- L'honorable juge Elaine J. Adair, Cour suprême, Colombie-Britannique

Conférenciers

- Vanessa Gruben, professeure agrégée, Faculté de droit – section de common Law, Université d'Ottawa
- Alisa Lombard, avocate, Lombard Law
- Joseph Fraser, directeur et PDG, Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse

17 h 45 – 19 h 30 **COCKTAIL**

JOUR 2 | JEUDI 27 OCTOBRE 2022 – Heure de l'Atlantique

Midi – 13 h

DÎNER

13 h – 14 h 30

PANEL N° 4 | Réconciliation : approches de la justice réparatrice en vue de préserver la dignité

Ce panel discutera des approches réparatrices visant la réconciliation et garantissant la dignité des peuples autochtones. Les appels à l'action de la *Commission de vérité et de réconciliation* décrivent la démarche requise : les approches réparatrices exigent des gouvernements qu'ils tiennent compte de l'expérience des communautés. Le système juridique canadien a commencé à reconnaître et à confirmer les lois et les ordres juridiques autochtones. L'approche de la justice réparatrice dans le cadre de *Gladue* a évolué vers la création de tribunaux propres aux Premières nations et de programmes communautaires axés sur la guérison. Ces systèmes de justice adaptés aux Autochtones mettent l'accent sur les valeurs et les traditions juridiques autochtones par la voie de plans de guérison, de cercles de détermination de la peine et de rétablissement de la paix. Toutefois, de nombreux chercheurs soutiennent que ces tribunaux ne tiennent pas suffisamment compte de la participation ou du pouvoir des Autochtones, et affirment qu'il faudrait leur accorder davantage d'autorité et d'indépendance afin qu'ils puissent véritablement contribuer à l'autodétermination.

Modératrice

- L'honorable juge Michelle O'Bonsawin, Cour suprême du Canada

Conférencières

- Barbara Fallon, Ph.D., professeure titulaire, vice-présidente associée à la recherche et titulaire de la Chaire de recherche sur la protection de l'enfance, Factor-Inwentash Faculty of Social Work, Université de Toronto
- Amber Crowe, directrice générale, Dnaagdawenmag Binnoojiiyag Child and Family Services (DBCFS), Hiawatha, ON
- Kristen Basque, TSI, responsable des services de prévention, Mi'kmaq Family & Childrens Services of Nova Scotia
- Jessie Denny, avocate, Mi'kmaq Family & Childrens Services of Nova Scotia

14 h 30 – 15 h 45

PANEL N° 5 | La pandémie et l'eugénisme : la COVID-19 et les personnes handicapées

Lors de la pandémie de COVID-19, les personnes handicapées ont été négligées et dévalorisées. Les dispositions sociales, plutôt que les conditions individuelles, ont dicté les réponses nationales à la pandémie et la valeur humaine a été basée la capacité d'un individu à contribuer à la société, ce qui a

entraîné une discrimination à l'égard des personnes handicapées. Ce panel explorera certaines des principales injustices qui ont résulté de la pandémie, telles que les violations des droits à la vie, à la santé et à la liberté, les gouvernements n'ayant pas pris en compte les personnes ayant un handicap dans leurs protocoles de réponse d'urgence. Les conférenciers examineront des questions telles que : comment les personnes handicapées et les organisations qui les représentent peuvent-elles être impliquées dans la planification des crises futures et la conception des politiques ? Existe-t-il des garanties suffisantes et des droits fermement établis ? De plus, quels investissements technologiques peuvent-ils être réalisés afin de mieux tenir compte les personnes handicapées ?

Modératrice

- L'honorable juge P. Colleen Suche, Cour du Banc du Roi du Manitoba; présidente, ICAJ

Conférenciers

- Michael McNeely, avocat du gouvernement; instructeur en matière d'autonomie sociale, Centre canadien Helen Keller; consultant en matière d'accessibilité et initiateur de projet, Inside Out
- Dre Heidi Janz, Ph.D., professeure adjointe agrégée, John Dossetor Health Ethics Centre, Université de l'Alberta
- Dre Nancy Hansen, Ph.D., professeure agrégée et directrice, Programme de maîtrise interdisciplinaire (études sur le handicap), Université du Manitoba

15 h 45 – 16 h

PAUSE

16 h – 17 h 30

PANEL N° 6 | Justice pour les prisonniers : la dignité durant le processus de désincarcération

Il est de plus en plus évident que les approches pénales traditionnelles échouent souvent à améliorer la sécurité publique et portent atteinte à la dignité humaine. Ce panel fera la lumière sur le droit de la dignité au Canada et sur la façon dont les développements récents peuvent influencer sur la réforme du système. Les conférenciers passeront en revue les conclusions d'un certain nombre de rapports récents et de la doctrine, qui réitèrent l'importance de nouvelles approches respectant la dignité humaine. Ils aborderont aussi la réforme de la justice pénale par le biais de la modération pénale, de la planification de sortie, de la dignité des femmes, de l'isolement cellulaire et de la nécessité d'avoir des modèles alternatifs efficaces, y compris les pratiques autochtones et autres pratiques de justice réparatrice, ainsi que les modèles de justice communautaire visant la réhabilitation des délinquants et le rétablissement des victimes.

Modératrice

- Emma Halpern, directrice générale et responsable des services juridiques, Elizabeth Fry Society of Mainland Nova Scotia

Conférencières

- Patricia Whyte, paire aidante autochtone et gestionnaire de résidence, Elizabeth Fry Society of Mainland Nova Scotia
- Jennifer Metcalfe, avocate et directrice générale, Prisoners' Legal Services/West Coast Prison Justice Society, C.-B.

JOUR 3 | VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 – Heure de l'Atlantique

11 h 30 – Midi

DÎNER (des boîtes à lunch seront distribuées en salle)

Midi – 13 h 15

PANEL N° 7 | La diversité comme réalité : expériences d'étudiants en droit et de professionnels du monde juridique (panel étudiant)

Ce panel s'intéresse aux inégalités auxquelles les femmes, les personnes non binaires, la communauté 2SLGBTQ+, les personnes BIPOC (Black, Indigenous, people of colour) et les personnes handicapées sont confrontées dans les facultés de droit et dans la pratique. La profession d'avocat est tristement célèbre pour ses trois critères d'admission : être un homme blanc et issu d'une certaine classe sociale. Pendant des générations, cette idée désuète du « professionnalisme » a souvent empêché les groupes marginalisés d'accéder à l'éducation et à la pratique juridiques. Les étudiants et les avocats qui parviennent à franchir cette barrière sont régulièrement exposés à la discrimination (qui prend souvent la

forme de racisme et de sexisme) sur leur lieu de travail ou de formation. D'après une étude menée en 2019 par la Law Society of Alberta auprès des stagiaires et des nouveaux avocats, une personne sur trois a été victime de ce genre de discrimination ou de harcèlement à l'étape du recrutement, du stage, ou des deux.

- Modératrice*
- Megan Longley, c.r., directrice générale, Service d'aide juridique de Dalhousie, Schulich School of Law, Université de Dalhousie
- Conférencières*
- Chantalle Briggs, Ph.D., JD, associée (1^{re} année), Bereskin & Parr s.e.n.c.r.l
 - Dominga Robinson, candidate au diplôme de Juris Doctor (JD), College of Law, Université de la Saskatchewan
 - Michelle Liu, candidate au diplôme de Juris Doctor (JD), Faculté de droit – Section de common law et candidate au doctorat en génie civil, Centre de recherche en droit, technologie et société et Faculté de génie, Université d'Ottawa

13 h 15 – 14 h 30 PANEL N° 8 | Prendre soin des personnes âgées

Comment faire en sorte que chacun puisse vivre dans l'honneur, la dignité et le respect jusqu'à la fin de sa vie? Comment établir des communautés qui favorisent et protègent l'autonomie, encouragent la confiance et facilitent l'indépendance au lieu d'amplifier les risques et d'accroître les vulnérabilités? Ces questions sont au cœur de la discussion sur les droits des personnes âgées au Canada. Si la pandémie de COVID-19 a touché les personnes âgées de manière disproportionnée, elle n'a pas créé les nombreux problèmes et injustices auxquels elles se sont heurtées dans ce contexte, et auxquels elles continuent de se heurter aujourd'hui. Nous pouvons et devons éviter de répéter les erreurs du passé et prévenir une autre crise. Pour assurer la sécurité des personnes âgées, il faut veiller à ce qu'elles puissent prendre des décisions éclairées et vivre dans la dignité, quel que soit leur environnement. Ce panel discutera de la résilience des personnes âgées et de la manière dont leurs expériences, leurs contributions et leurs forces peuvent être mises à profit pour assurer un vieillissement sain et un bien-être tout au long de la vie. Le panel explorera comment les cadres juridiques existants peuvent être améliorés en vue de effectuer ce changement.

- Modérateur*
- L'honorable Jon S. Sigurdson, juge à la retraite, Cour suprême, Colombie-Britannique
- Conférenciers*
- Dr Nathan Stall, MD, Ph.D., gériatre, Sinai Health, Toronto
 - Ann Soden, Ad. E., directrice générale, Clinique juridique des aînés et Institut national du droit, de la politique et du vieillissement
 - Nora Spinks, fondatrice, présidente et PDG, Work-Life Harmony Enterprises

14 h 30 – 14 h 45 PAUSE

14 h 45 – 16 h PANEL N° 9 | Discussion informelle sur le thème de l'aide médicale à mourir

Ce panel discutera de l'évolution de l'aide médicale à mourir (AMM) au Canada. Ce sujet illustre de façon poignante l'importance de la dignité, à partir de la souffrance des êtres humains et de leur choix de la soulager. Le panel discutera à la fois des expériences de vie qui sont au cœur de l'aide médicale à mourir et de la structure juridique qui la rend possible. De l'arrêt *Carter c. Canada* rendu en 2015 par la Cour suprême du Canada, qui a statué que les articles du Code criminel interdisant l'AMM enfreignaient la *Charte canadienne des droits et libertés*, jusqu'aux lois et révisions législatives qui définissent qui est admissible à l'AMM.

- Modératrice*
- Constance MacIntosh, professeure de droit, Schulich School of Law, Université de Dalhousie
- Conférenciers*
- L'honorable Lynn Smith, OC, c.r., juge à la retraite, Cour suprême, Colombie-Britannique
 - L'honorable James S. Cowan, CM, c.r., ancien sénateur, Sénat du Canada; ancien président et membre du conseil d'administration, Mourir dans la Dignité Canada
 - Dre Stefanie Green, praticienne dans l'aide médicale à mourir; cofondatrice et présidente de l'Association canadienne des évaluateurs et fournisseurs d'aide médicale à mourir (CAMAP)

16 h – 16 h 15 MOT DE LA FIN

L'honorable juge Julie Dutil, Cour d'appel du Québec; première vice-présidente, ICAJ

VOTRE RÉSEAU JURIDIQUE MULTIDISCIPLINAIRE ET BILINGUE D'UN OCÉAN À L'AUTRE

L'ICAJ est un organisme sans but lucratif indépendant qui rassemble les individus et les institutions au service de l'administration de la justice, et ce, d'un bout à l'autre du Canada. Son approche multidisciplinaire couvre un large spectre. En collaboration avec les gouvernements, les tribunaux, les associations professionnelles, les facultés de droit et les cabinets d'avocats, l'ICAJ parraine et organise des conférences et des séminaires spécialisés et prépare divers rapports et documents traitant de sujets approfondis. Ses services sont offerts dans les deux langues officielles.

DEVENEZ MEMBRE ET :

- Économisez 150 \$ par programme en salle et comblez vos heures de formation continue
- Visionnez nos webinaires sans frais (40 \$ par webinaire pour les non-membres)
- Faites partie d'un réseau juridique multidisciplinaire et pancanadien
- Contribuez à l'amélioration du système de justice

<https://ciaj-icaj.ca/fr/adhesion/>

Contactez-nous!

Veuillez nous contacter pour en savoir davantage sur notre organisme et sur les avantages de l'adhésion, ou pour contribuer à notre mission.

Institut canadien d'administration de la justice

5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 450
Montréal, Québec, Canada
H3S 1Z6

Tél. : 514 731-2855

Courriel : icaj@ciaj-icaj.ca



www.ciaj-icaj.ca

47^e Conférence annuelle

25-27 octobre 2023 | En personne à Ottawa & en ligne

LE DROIT DES FRONTIÈRES

<https://ciaj-icaj.ca/fr/programmes-a-venir/conference-annuelle-2023/>

